

Séance du 24 juin 2026

N° 26.DEEJ.228

OBJET : Tarification communale des activités de la Direction Education

L'an DEUX MILLE VINGT SIX et le VINGT-QUATRE, le Conseil Municipal de la Commune de PERTUIS s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Ilôt Saint Pierre situé Place Saint Pierre à PERTUIS, en session ordinaire du mois de juin sous la présidence de Monsieur Aurélien AUCLAIR et la désignation de Madame Christine GIULIANOTTO en qualité de secrétaire de séance.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs, Naïs MENGIN, Jacques BARONE, Thi Vinh Thuy NGUYEN TALIANA, Michel AUTRAN, Christine GIULIANOTTO, Jean-Michel APPLANAT, Anne-Marie LUCHETTI, Patrice CHASSAGNE, Geneviève CLEMENT, Adjoints.

Jean Marc ACERO, Cécile ANDJERAKIAN, Nicole BLANC, Françoise BURDEYRON, Carine COHEN, William COLOMBARD, Pierre CRUMIERE, Caroline DANDRE, Djivan DERVARTANIAN, Catherine DICHE-JOSEPH, Dominique DIEULOUFET, Cathy FRAIKIN, Laurent LECAULT, Annick LEDUC, Sophie MICHEL, Jean-François MIRETTI, Thierry NICOLAS, Denis ODETTO, Cédric PERRY, **Conseillers municipaux.**

Absents ayant donné procuration :

Anne Priscille BAZELAIRE à Jean-François MIRETTI
Jérôme NARBONNE à Pierre CRUMIERE
Lionel NEGRE à Cécile ANDJERAKIAN
Julien POGOLOTTI à Patrice CHASSAGNE

Mes chers collègues,

Chaque année, la tarification communale réunissant les redevances et droits divers à percevoir par la ville doit être déposée sur le bureau de l'assemblée délibérante.

Exposé des motifs :

Afin d'être en phase avec le calendrier scolaire et le fonctionnement des familles, il convient de fixer dès à présent la tarification communale pour la période de septembre à fin août de chaque année pour les activités de la Direction Education.

Il convient de demander au conseil municipal d'approuver la proposition de tarification communale des services de la Direction Education telle que figurant en annexe.

Visas :

VU l'exposé des motifs,.....

VU le code général des collectivités territoriales et notamment, les articles L2122.21, L2122.22, L2122.23.....

Au vu de ce qui précède, et ouï l'exposé de son Président, le conseil municipal :

A L'UNANIMITÉ

► **APPROUVE** la tarification communale de la Direction de l'Education, pour la période du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027.

Le Maire,
Aurélien AUCLAIR

La Secrétaire de séance
Christine GIULIANOTTO

Aurélien AUCLAIR | Maire



Le 30 juin 2026



Certifié exécutoire
Publié le 25 juin 2026
Transmis en Préfecture le :

Envoyé en préfecture le 10/07/2026

Reçu en préfecture le 10/07/2026

Publié le



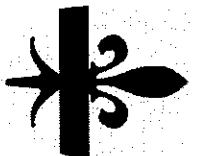
ID : 084-218400893-20260625-26_DEEJ_228-DE

Envoyé en préfecture le 10/07/2026

Reçu en préfecture le 10/07/2026

Publié le

ID : 084-218400893-20260625-26_DEEJ_228-DE



Ville de

Pertuis

VILLE DE PERTUIS

TARIFICATION COMMUNALE de la Direction Education du 01/09/2026 au 31/08/2027

9 - SERVICE JEUNESSE

Envoyé en préfecture le 10/07/2026

Reçu en préfecture le 10/07/2026

Publié le



ID : 084-218400893-20260625-26_DEEJ_228-DE

Rubriques						OBSERVATIONS
ACTIVITES PERISCOLAIRE						
Les activités proposées sont tarifées en fonction du Quotient familial* de la famille résultant de la formule suivante *		Tarif horaire 2025-2026		Tarif horaire 2026-2027		Les tarifs s'appliquent aux : Periscolaire du matin, Périscolaire du soir, Aides aux devoirs
Tranche A : QF compris entre 0 et 475,99 €		0,90 €		0,90 €		
Tranche B : QF compris entre 476 et 763,99 €		1,00 €		1,00 €		
Tranche C : QF compris entre 764 et 1188,99 €		1,10 €		1,10 €		
Tranche D : QF supérieur à 1188,99 €		1,20 €		1,20 €		
Tarif extérieur à Pertuis		1,30 €		1,30 €		Les tarifs s'appliquent aux : Periscolaire du matin, Périscolaire du soir, Aides aux devoirs
Régularisation		1,20 €		1,20 €		
Droit d'accès aux Ateliers CEL		Tarif 2025-2026		Tarif 2026-2027		Tarif applicable une seule fois à la reservation, pour la participation aux ateliers CEL du temps méridien durant l'année scolaire pour les enfants demi-pensionnaires.
Tranche A : QF compris entre 0 et 475,99 €		0,90 €		0,90 €		
Tranche B : QF compris entre 476 et 763,99 €		1,00 €		1,00 €		
Tranche C : QF compris entre 764 et 1188,99 €		1,10 €		1,10 €		
Tranche D : QF supérieur à 1188,99 €		1,20 €		1,20 €		

9 - SERVICE JEUNESSE

**ACCUEIL DE LOISIRS
SANS HEBERGEMENT (ALSH)**

Les activités proposées sous agrément "Accueil de Loisirs Sans Hébergement" sont tarifées en fonction du Quotient familial* de la famille résultant de la formule suivante *

* QUOTIENT FAMILIAL = revenu fiscal de référence /12/nombre de part

	Tarif ALSH 1/2 journée 2025-2026	Tarif ALSH 1/2 journée 2025-2026	Tarif ALSH 1/2 journée 2026-2027	Tarif ALSH journée 2026-2027	Observations
ALSH maternel 3 à 6 ans, ALSH élémentaire 6 à 12 ans, ALSH sport été	Tarif enfant	Tarif enfant	Tarifs enfant	Tarifs enfant	
Tranche A : QF compris entre 0 et 475,99 €	3,70 €	6,05 €	3,70 €	6,05 €	Les tarifs suivants concernent les enfants pertusiens. Ainsi que les petits enfants des familles pertusiennes dont les parents demeurent à plus de 50km de pertuis.
Tranche B : QF compris entre 476 et 763,99 €	7,00 €	11,50 €	7,00 €	11,50 €	
Tranche C : QF compris entre 764 et 1188,99 €	9,60 €	15,10 €	9,60 €	15,10 €	
Tranche D : QF supérieur à 1188,99 €	11,00 €	18,15 €	11,00 €	18,15 €	
Tarif extérieur à Pertuis	16,20 €	27,20 €	16,20 €	27,20 €	Ces tarifs concernent les enfants de familles hors Pertuis



9 - SERVICE JEUNESSE

9 - SERVICE JEUNESSE